

Lettre aux porteurs de parts du FCP HSBC EUROPE EQUITY INCOME

(parts AC: FR0010043216, parts AD: FR0010043224, parts IC: FR0011271626, parts ID: FR0011271634, parts Z: FR0010250290, parts K: FR0010250308)

Paris, le 8 novembre 2024,

Objet : Modifications du FCP HSBC EUROPE EQUITY INCOME

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP **HSBC EUROPE EQUITY INCOME** (ci-après le « FCP »), géré par HSBC Global Asset Management (France), et nous vous remercions de votre confiance.

Par la présente, nous vous informons que la Société de Gestion a décidé de modifier le FCP selon les termes et conditions décrits ci-dessous.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

- **L'objectif de gestion du FCP conciliera désormais performance économique et impact E.S.G (Environnemental, Sociale et Gouvernance)**

Le fonds visera à la fois à maximiser la performance du fonds en investissant sur des titres offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme et à améliorer le score E.S.G du portefeuille par rapport au score E.S.G de l'indice MSCI Europe GDP weighted (EUR).

- **Le FCP sera désormais catégorisé « article 8 » au sens du règlement SFDR¹**

Dans le cadre du développement de la finance durable dont l'un des objectifs est d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et confrontées à la diversité

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 dit « SFDR »,

² Position-Recommandation DOC-2020-03 relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026

des approches développées en la matière par les sociétés de gestion de portefeuille, l'Union européenne d'une part et l'Autorité des marchés financiers d'autre part² ont été amenées à clarifier et harmoniser les obligations d'information et de transparence sur l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion financière.

C'est dans ce contexte réglementaire que la Société de Gestion a décidé d'intégrer une démarche ESG à la politique d'investissement de votre FCP, s'inscrivant ainsi dans le sens de l'article 8 du Règlement SFDR, à savoir des produits financiers intégrant, entre autres caractéristiques, des critères E.S.G dans le choix des investissements réalisés, et ce selon les modalités et conditions décrites ci-après.

Au sens de la position-recommandation 2020-03 de l'AMF, l'approche extra-financière retenue sera qualifiée d'« approche non significativement engageante ». A ce titre, l'approche sera fondée sur un engagement en ce qu'elle prévoit des objectifs mesurables de prise en compte de critères extra-financiers, tels que précisés ci-dessus.

Quand cette opération interviendra-elle ?

Les changements, qui ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 15 novembre 2024.

Ces changements n'impliquent aucune intervention de votre part.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : NON**
- **Augmentation du profil de risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif**



Le profil de rendement/risque ainsi que les frais de votre fonds demeurent inchangés.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre la situation actuelle et la situation future du fonds dont vous détenez des parts ?

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026



Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du FCP HSBC EUROPE EQUITY INCOME est de maximiser la performance du fonds en investissant sur des titres offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme.	Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). L'objectif de gestion du FCP HSBC EUROPE EQUITY INCOME est de maximiser la performance du fonds en investissant sur des titres offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme.
Stratégie d'investissement	<u>Nature du changement</u> : Le FCP sera classé article 8 SFDR avec une communication réduite sur les critères extra-financiers au sens de la position AMF.	
	HSBC EUROPE EQUITY INCOME est investi sur les actions des sociétés de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), tous secteurs confondus, de grandes et moyennes capitalisations (jusqu'à 100% de l'actif) offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme. Le gérant sélectionne les sociétés présentant les caractéristiques suivantes : -un dividende élevé, -une perspective de dividende pérenne à moyen terme. Pour cela, un filtre quantitatif est d'abord appliqué à l'univers des actions européennes afin d'identifier	HSBC EUROPE EQUITY INCOME est investi sur les actions des sociétés de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), tous secteurs confondus, de grandes et moyennes capitalisations (jusqu'à 100% de l'actif) offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme. D'un point de vue financier, la principale source de performance du fonds est la sélection de valeurs effectuée par le gérant. Le gérant sélectionne les sociétés présentant les caractéristiques suivantes : -un dividende élevé, -une perspective de dividende pérenne à moyen terme. Pour cela, un filtre quantitatif est d'abord appliqué à l'univers des actions européennes afin d'identifier les sociétés offrant un rendement élevé. Dans un second temps, la sélection est effectuée sur la base de critères qualitatifs et repose sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits,

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026



HSBC Asset Management | Opening up a world of opportunity

PUBLIC

	<p>les sociétés offrant un rendement élevé.</p> <p>Dans un second temps, la sélection est effectuée sur la base de critères qualitatifs et repose sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisation des excédents de trésorerie...)</p> <p>Enfin, le gérant effectue sur l'univers d'investissement issu de ce tri quantitatif et qualitatif sa sélection de valeurs selon ses propres convictions.</p> <p>Cette sélection de titres vise à construire un portefeuille ayant en moyenne une volatilité moins élevée que celle du marché des grandes capitalisations européennes, tel que mesuré par l'indice MSCI Europe GDP weighted .</p> <p>Le gérant gère le portefeuille sans aucune contrainte par rapport à un indice de référence mais veille à maintenir un bon niveau de diversification sectorielle et géographique dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'exposition au risque de change est gérée activement pour la partie investie hors zone Euro et peut par conséquent aller jusqu'à 100% de l'actif du fonds.</p>	<p>qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisation des excédents de trésorerie...)</p> <p>Enfin, le gérant effectue sur l'univers d'investissement issu de ce tri quantitatif et qualitatif sa sélection de valeurs selon ses propres convictions.</p> <p>Cette sélection de titres vise à construire un portefeuille ayant en moyenne une volatilité moins élevée que celle du marché des grandes capitalisations européennes, tel que mesuré par l'indice MSCI Europe GDP weighted .</p> <p>Le gérant gère le portefeuille sans aucune contrainte par rapport à un indice de référence mais veille à maintenir un bon niveau de diversification sectorielle et géographique dans la construction du portefeuille.</p> <p>L'exposition au risque de change est gérée activement pour la partie investie hors zone Euro et peut par conséquent aller jusqu'à 100% de l'actif du fonds.</p> <p>D'un point de vue extra-financier, l'objectif vise à améliorer la note E.S.G du portefeuille par rapport à la note E.S.G de l'indice MSCI Europe GDP weighted utilisé à titre indicatif. La note E.S.G du portefeuille est la somme des notes E.S.G des émetteurs pondérés par leur poids dans le portefeuille. De la même façon la note E.S.G de l'indice de référence correspond à la somme des notes E.S.G des émetteurs composant l'indice pondérés par leur poids dans l'indice.</p> <p>L'analyse extra-financière du FCP portera au moins sur 90% de l'actif net du fonds.</p> <p>Les éléments considérés pour établir les notes E.S.G peuvent inclure, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les facteurs environnementaux et sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain, qui peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière et l'évaluation d'un émetteur. • des pratiques de gouvernance d'entreprise qui protègent les intérêts des investisseurs minoritaires et favorisent la création de valeur durable à long terme. <p>Les principes ESG sont déterminés par la société de gestion, ils font l'objet d'une recherche continue et</p>
--	---	---

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026



HSBC Asset Management | Opening up a world of opportunity

		<p>peuvent évoluer dans le temps avec l'identification de nouveaux critères.</p> <p>Le FCP n'investira pas dans des titres émis par des sociétés impliqués dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont déterminées par la société de gestion et comprennent, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les émetteurs impliqués dans des activités liées aux armes interdites par les traités internationaux ou leurs composants de base et/ou dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, -les émetteurs que HSBC considère être non-conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Lorsque des cas potentiels de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont identifiés, les émetteurs peuvent être soumis à une due diligence renforcée menée par le gérant/analyste pour déterminer si il est approprié de les inclure dans le fonds ou de les exclure. -les émetteurs du secteur du tabac, -les émetteurs que HSBC considère engagés dans l'expansion de la production de charbon thermique ou exerçant des activités liées à la production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique ou l'extraction de charbon thermique <p>Les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse www.assetmanagement.hsbc.fr.</p> <p>La description détaillée des exclusions du FCP est présentée dans l'annexe SFDR du prospectus.</p>
--	--	---

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous rappelons à tous les porteurs qu'il est important de prendre connaissance du DIC et du prospectus du FCP pour avoir une information complète sur les coûts et risques de l'OPCVM. Ces documents, ainsi que les derniers rapports annuel et périodique et la composition des actifs, sont disponibles gratuitement sur simple demande, et par tout moyen auprès de la société de gestion. Ils sont disponibles sur le site www.assetmanagement.hsbc.fr.

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026



HSBC Asset Management | Opening up a world of opportunity

Des informations complémentaires sur la politique ESG, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport sur l'exercice des droits de vote sont également accessibles sur le site www.assetmanagement.hsbc.fr.

Nous invitons tous les porteurs à se rapprocher de leur conseiller habituel pour tout complément d'information ou tout éclaircissement.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Gregory TAILLARD

Directeur Général Délégué de HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France)

Siège social : Immeuble Cœur Défense – 110, Esplanade du général de Gaulle – 92400 COURBEVOIE

Web: www.assetmanagement.hsbc.fr

Société anonyme au capital de 8 050 320 euros – Société de gestion de portefeuille

SIREN 421 345 489 RCS Nanterre – GP99026